
[Imprimer](#)

Montigny-Beauchamp : des travaux de dépollution dans le nouveau quartier de la gare

Image

Citallios souhaite confier la réalisation des travaux de dépollution par excavation des parcelles AO158, AO159 et AO160 situées au 130 avenue de la Libération à Montigny-lès-Cormeilles (Val d'Oise).

A cheval sur les deux communes de Beauchamp et Montigny-lès-Cormeilles (Val d'Oise), la gare de Montigny-Beauchamp n'offre jusqu'à présent qu'une sortie étroite et enclavée côté Montigny. Situés à l'extrême nord de la commune, les abords immédiats de la gare apparaissent plutôt excentrés et sans foncier disponible. Ainsi, l'opportunité récente qu'a constitué la libération des terrains occupés par la Résidence de retraite mutualiste (FMP) a motivé la volonté de la commune de faire de ce morceau de territoire une centralité urbaine à part entière, dans la continuité de la ville existante.

Par traité de concession d'aménagement signée le 14 novembre 2013, la commune de Montigny-lès-Cormeilles a ainsi confié à Citallios la réalisation d'une ZAC de 5 ha, le « Quartier de la gare ». Le projet a vocation à accueillir près de 650 logements, un cabinet médical, une crèche, un restaurant, des bureaux, des commerces et des parkings. Un parc prendra également place au cœur du quartier. A la maîtrise d'œuvre de cette opération figurant parmi les « 100 quartiers innovants et écologiques » récompensés par la Région, on retrouve l'Atelier d'urbanité Roland Castro qui en a rédigé le cahier des prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales.

Evacuations par camion

Les futurs projets immobiliers de la ZAC seront réalisés sur les parcelles situées du 124 au 132 avenue de la Libération à Montigny-lès-Cormeilles. Dans ce contexte, et pour permettre la cession des terrains aux promoteurs qui y réaliseront leur futur projet immobilier, trois parcelles situées au 130 de l'avenue devront être dépolluées par excavation. Proche des autoroutes A15 et A115, le site s'étend sur environ 4 200 m². Les évacuations par camions devront se faire par l'avenue, la rue Simone Veil située à l'Est du site et en cœur de ZAC ne devant en aucun cas être ouverte à la circulation en raison du grand nombre de logements occupés et de la récente finalisation des espaces publics (trottoirs et chaussée).

Ces travaux de dépollution, remblaiement et obligations administratives compris, devront être effectués avant le 28 juillet 2023, date de cession des terrains.

[Consultez l'avis](#)